REPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B: ANDRIANTAVY Anne-Sophie; BESANCON Jean-Noël; BIZE Thibaut; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CAULET Claudine; DEVESA Cyril; DUCHEZEAU Pascal; FALCINELLA Béatrice; FIETIER Vincent; GALLIOU Françoise; JACQUIN Denis; JAVAUX Thomas; LEGAIN Olivier; LOPEZ François; MAGNIN-FEYSOT Christian; MAURICE Yves; MOUGIN Philippe; POISSENOT Danielle; POUJET Yannick; ROCHDI Karima; THIEBAUT Catherine; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie; VIGNOT Anne; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine;

C.C.L.L: DAUDEY Pierre; DUCRET Sylvain; EDME Philippe; MONIOTTE Jacques; PROST Jean-Paul; QUETE Gérard; STADELMANN Jean-Claude;

C.C.V.M: MORALES Roland;

Etaient excusés :

C.A.G.B: AVIS André; BARATI-AYMONIER Sorour suppléant de STHAL Rémi; BARTHELET Catherine; CURIE Pascal; FELICE Alain; HUOT Daniel; JASSEY Michel suppléant de ORY Gilles; LAIDIE Franck; LETHIER Michel; LINDECKER Cédric; LOYAT Michel; MAILLOT Elsa; MICHEL Carine suppléant de POUJET Yannick; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam; PREONI Claude; STHAL Rémi; TAILLARD Fabrice;

C.C.L.L: MAMET Gérard;

C.C.V.M: BERGER Joël; MARCHAL François;

Secrétaire de séance : BOUSSET Jean-MARC

Procuration de vote:

Mandants: FAIVRE Sarah; HUOT Daniel; LINDECKER Cédric; MAILLOT Elsa; MAMET Gérard;

MARCHAL François; STHAL Rémi; TAILLARD Fabrice;

Mandataires: EDME Philippe; LOPEZ François; POUJET Yannick; BIZE Thibaut; DAUDEY Pierre;

MORALES Roland; CAULET Claudine; JAVAUX Thomas

PRESTATION DE GESTION ET LAVAGE DE GOBELETS REUTILISABLES

Rapporteur: Madame Françoise GALLIOU, Vice-Présidente

Convention de partenariat avec la Blanchisserie du Refuge et lancement d'une nouvelle consultation

La promotion et l'utilisation des gobelets réutilisables entre dans le champ de la réduction des déchets. C'est une pratique que le SYBERT soutient depuis maintenant 4 ans en partenariat avec la ville de Besançon. Le SYBERT et la ville de Besançon dispose d'un stock de gobelets réutilisables qu'ils mettent à disposition gratuitement des collectivités et des associations pour leurs manifestations. Depuis septembre 2015, c'est la Blanchisserie du Refuge qui gère la gestion et le lavage des gobelets via une convention de partenariat.

Le bilan de l'année 2016 réalisé par la Blanchisserie de Refuge montre que leur bénéfice financier s'élève à 0,018 € par gobelet lavé soit un bénéfice de 1 650 € pour 92 000 gobelets lavés à l'occasion de 80 manifestations. Il est à noter que, dans le système actuel, la Blanchisserie se finance uniquement sur les gobelets non restitués à hauteur de 1€ par gobelet. Les associations utilisatrices ne financent pas le service et bénéficie gratuitement de gobelets.

Ce résultat financier n'est pas satisfaisant pour la Blanchisserie car, pour réaliser cette prestation, il lui faut employer une personne avec des compétences spécifiques pour la partie gestion (accueil du public, comptage) et un encadrant et une personne en insertion pour la partie lavage.

Les échanges entre le Conseil d'Administration et le SYBERT n'ont pas permis d'aboutir à un tarif négocié satisfaisant les deux parties (entre 8 et 10 centimes par gobelet lavé pour le SYBERT contre 14-15 centimes pour la Blanchisserie du Refuge). Aussi, le SYBERT a lancé une consultation pour la prestation de gestion (stockage, organisation et logistique) et de lavage des gobelets réutilisables. L'entreprise retenue est Fiesta Avenue.

Il faudra se poser la question du devenir de la machine à laver et divers matériels que la Ville de Besançon et le SYBERT avait financé et mis à disposition pour cette prestation.

Le Comité Syndical prend connaissance des nouvelles modalités de mise en œuvre de la gestion et le lavage des gobelets ré-utilisables.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 AVR. 2017

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme, La Présidente du SYBERT, Catherine THIEBAUT

Délibération du Comité Syndical du mardi 28 mars 2017 SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets)